

Rapport concours externe et interne adjoint administratif

Session 2024

Dans le cadre de la session 2024 du concours commun d'adjoint administratif, le nombre de postes fixé était partagé de la manière suivante :

Externe : 10 postes pour le ministère de l'éducation nationale, 15 postes pour le ministère de la justice, 1 poste pour le ministère de l'agriculture.

Interne : 20 postes pour le ministère de l'éducation nationale et 12 pour le ministère de la Justice.

Ci-joint le tableau des éléments statistiques :

Session 2024	Inscrits	Présents	Admissibles	Admis LP	Admis LC	Postes
Concours externe	220	146	65	26	13	26
Concours interne	140	119	61	32	8	32

La barre d'admissibilité pour le concours externe a été fixée à 14,65/20 et à 14/20 pour le concours interne.

Les épreuves d'admissibilité

Pour le concours externe, la première épreuve est un exercice d'analyse d'un texte d'ordre général puis de formulation de réponses à 6 à 8 questions sur une page maximum comprenant 300 à 350 mots. La deuxième épreuve consiste en des exercices courts de français et mathématiques permettant d'évaluer les capacités des candidats en vocabulaire, orthographe, grammaire et mathématiques.

Pour le concours interne, une épreuve est prévue consistant en la rédaction d'une lettre administrative ou l'élaboration d'un tableau.

Parmi les observations issues de la période de corrections, il convient de retenir :

- la gestion du temps pour les épreuves semble avoir été satisfaisante,
- Il est nécessaire de proposer une bonne présentation des copies, qu'elles soient aérées, lisibles avec peu de fautes d'orthographe.

Pour le concours externe :

Épreuve n°1 :

La plupart des candidats ont bien maîtrisé la technique du résumé. Il faut insister sur le respect de la consigne du nombre de mots.

Les copies corrigées étaient lisibles, bien structurées et il y avait peu de fautes d'orthographe. Il convient d'alerter les candidats sur la syntaxe des réponses. En effet, il a pu arriver que certaines copies fassent usage d'un langage familier.

Les candidats ont répondu à toutes les questions dans le temps imparti, le texte a été bien compris.

Épreuve n°2 :

La partie « français » a été mieux réussie dans le sens où les candidats ont répondu à toutes les questions, contrairement à la partie « mathématiques ».

Il faut travailler avec les annales des épreuves précédentes, les exercices ayant tendance à se reproduire d'une année à l'autre dans l'esprit.

Pour le concours interne, le sujet a été bien traité. On note des difficultés à synthétiser certains éléments de réponse. Les copies sont soignées, aérées et présentent peu de fautes d'orthographe.

Les épreuves d'admission

Pour la session 2024, les épreuves sont de deux ordres.

Les candidats commencent par composer sur une épreuve informatique, où ils peuvent travailler soit sur word, soit sur excel. Le constat des corrections est un niveau assez faible des candidats à des épreuves qui demandent des connaissances basiques sur des outils informatiques usuels. On attend du candidat, dans un temps court, d'être immédiatement opérationnel donc d'avoir des réflexes professionnels sur ces outils.

Puis ils doivent répondre à des mises en situation devant un jury. Sur ce point, il faut insister sur la nature de l'épreuve. Il ne s'agit pas de se présenter en quelques minutes puis de répondre à des questions liées à sa carrière. Ici, il faut adapter son expérience personnelle à des questions en rapport avec les éventuelles futures fonctions. Le candidat doit répondre en se positionnant comme pro actif par rapport aux problématiques posées. Trop souvent, les candidats se sont « abrités » derrière leur hiérarchie pour répondre aux sollicitations. S'il est évident que dans des situations particulièrement problématiques, il faut pouvoir solliciter son supérieur, cela ne doit pas empêcher la personne en poste de faire des propositions de solutions.

Concernant les jurys, il est important de comprendre qu'ils n'ont pas d'a priori vis-à-vis de candidats et qu'ils ont comme consignes d'aborder ces échanges avec beaucoup de bienveillance. Il ne s'agit pas de brusquer et de mettre dans une situation inconfortable le candidat mais de lui permettre de s'exprimer au mieux pour valoriser sa performance.

En conclusion, passer un concours administratif, quel qu'il soit, n'est pas anodin. Il doit permettre d'évaluer une personne et de déterminer son potentiel à occuper une fonction qui soit en rapport avec son grade mais aussi avec son futur parcours professionnel.